

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

| 2015 |

CCAS d'Essey-lès-Nancy

INTRODUCTION

Les dispositions relatives aux budgets des Centres Communaux d'Action Sociale, rendent obligatoires, dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires au sein du Conseil d'Administration, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Si les textes ne précisent pas le contenu de ce débat, celui-ci doit permettre aux élus :

- d'être informés sur l'évolution de la situation financière de leur collectivité ou établissement ;
- de débattre des orientations pluriannuelles qui préfigurent les priorités affichées dans le budget primitif ;
- de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité ou établissement.

Le Débat d'Orientations Budgétaires ne présente donc aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

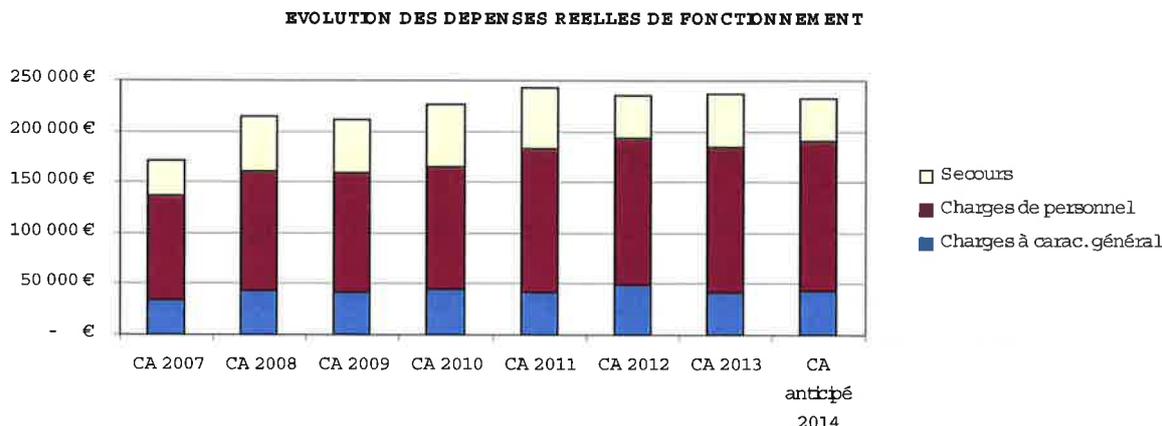
Dans ce cadre, seront présentées :

- une analyse de la situation financière de l'établissement (I) ;
- les orientations budgétaires pour l'exercice à venir (II).

I - L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

La présente analyse présentera, dans un premier temps, l'évolution des dépenses de fonctionnement puis abordera, dans un deuxième temps, l'évolution des recettes de cette section.

A. L'évolution des dépenses de fonctionnement



Le budget du CCAS est resté relativement stable sur ces trois derniers exercices avec un léger recul de 1,9 % par rapport à l'année 2013. Avec la création de l'épicerie solidaire, c'est surtout la structure générale du budget du CCAS qui semble évoluer.

a. Les dépenses de personnel

Les charges de personnel sont constituées principalement des rémunérations et charges sociales du personnel communal.

Ces charges augmentent naturellement chaque année en raison :

- de la revalorisation de l'indice servant d'assiette au traitement des agents publics et, corollairement, aux cotisations patronales ;
- de l'effet du glissement vieillesse technicité (GVT) qui traduit l'évolution naturelle (sous forme d'avancement échelons et de grades) de la carrière des fonctionnaires ;
- de la progression de certaines cotisations patronales destinées à financer les dispositifs de retraites et de protection sociale.

Si l'Etat a décidé depuis plus de trois ans de ne plus faire évoluer l'indice servant d'assiette au traitement des agents, ses mesures catégorielles continuent de faire progresser la masse salariale de l'établissement (+ 1.400 € en 2014). Le CCAS a dû ainsi absorber en 2014 le reclassement indiciaire des agents de catégorie C qui s'est traduit par la revalorisation de 4,6 à 46 € par mois des traitements de certains agents.

A cette progression s'est ajoutée celle des cotisations patronales de retraite pour lesquelles le précédent gouvernement avait souhaité un alignement sur celles du secteur privé, et ce, dans le cadre d'un plan décennal appelant également à contribution les agents. Cette mesure qui contraint chaque année, un peu plus, le budget de l'établissement a représenté près de 2.000 € de masse salariale supplémentaire sur ce seul exercice.

En dehors de cette progression automatique, les dépenses de personnel ont été marquées par l'organisation des élections municipales et européennes avec un versement non négligeable d'heures supplémentaires (environ 1.000 €).

Au final, les charges de personnel ont progressé de près de 2,6 % en 2014 mais pour une évolution moyenne de seulement + 1,3 % /an depuis 2012.

b. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses relatives au fonctionnement quotidien du service, à l'exception des dépenses de personnel. Elles sont constituées, pour le CCAS, des charges liées à la prestation de téléassistance, à la délivrance de Cité Pass, à l'organisation des repas des Anciens et des différentes manifestations.

Ce poste de dépenses a progressé de 4,2 % en 2014 pour s'établir à 43.100 € à un niveau inférieur à la moyenne de 44.300 € des quatre exercices précédents.

L'évolution de ce poste de dépenses s'explique presque exclusivement par la progression des prestations de Cité Pass et de téléassistance (+ 10 bénéficiaires en moyenne sur l'année 2014 par rapport à 2013 pour ce seul service).

c. Les autres charges de gestion courante

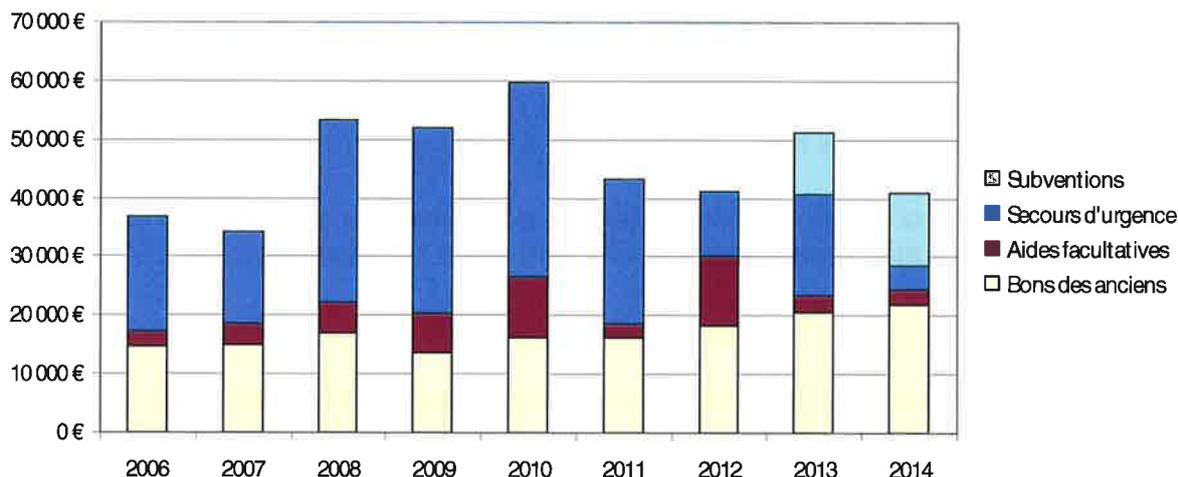
Ces charges regroupent l'ensemble des dépenses consacrées aux aides et secours délivrés par le CCAS.

Avec la création de l'épicerie solidaire, le CCAS participe dorénavant aux secours d'urgence principalement sous la forme d'une subvention de fonctionnement. D'un montant de 12.000 € en 2014, cette subvention est destinée à l'approvisionnement de la Maison du Grémillon qui apporte, au-delà d'une aide alimentaire, un lieu de rencontres et de tremplin vers l'insertion.

En additionnant la subvention versée et les aides directement délivrées, les secours d'urgence s'élèvent à un niveau comparable à celui de l'exercice 2013. Certes, la Maison du Grémillon avait déjà bénéficié d'une subvention de 10.000 € l'exercice d'avant mais cette dernière ne lui avait servi qu'à constituer un premier fonds de roulement. Inaugurée le 22 novembre 2013, l'épicerie solidaire n'avait guère pu apporter son concours en 2013 et le CCAS avait été amené à gérer directement les secours alimentaires sur l'exercice considéré.

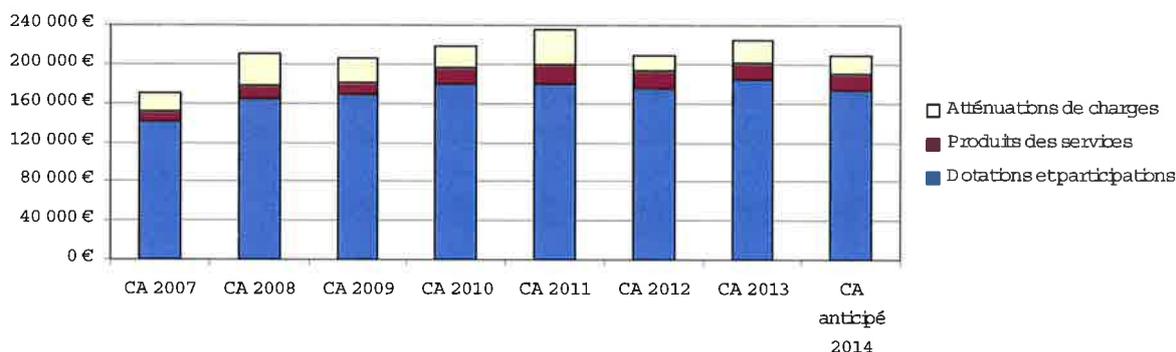
Plus globalement, et à l'exception des bons délivrés aux Anciens en progression constante, les aides accordées par le CCAS tendent à se stabiliser au niveau d'avant la crise de 2008.

EVOLUTION DES AIDES ET SECOURS



B. L'évolution des recettes de fonctionnement

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



En recul de près de 6.000 € en 2014 (hors subvention), les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des atténuations de charges, des produits des services et des dotations et participations.

Les atténuations de charges comprennent, pour l'essentiel, divers remboursements de rémunération et la participation du Conseil Général de Meurthe et Moselle au titre de l'accompagnement, par le CCAS, des bénéficiaires du RSA. Ce poste de recettes a reculé assez fortement en 2014 (- 5.000 €) pour revenir à son niveau habituel, l'exercice 2013 ayant été marqué par l'indemnisation par la Sécurité Sociale de l'absence d'un agent sur une partie de l'exercice.

Les produits des services, qui proviennent des participations des usagers aux prestations délivrées par le CCAS (téléassistance, titres de transport...) a légèrement progressé en 2014 avec l'augmentation de la demande en prestations de services.

Il convient, enfin, de relever que l'établissement a bénéficié de recettes exceptionnelles composées, outre des participations des seniors pour l'organisation de leurs voyages, des contributions financières d'Ascéens.

Avec une contraction des recettes plus forte que le recul des dépenses, le Centre Communal d'Action Sociale devrait dégager un résultat déficitaire de 6.778,81 € pour 2014 que la commune d'Essey-lès-Nancy prendra en charge au travers de sa subvention de fonctionnement 2015. L'acompte sur subvention versé en janvier dernier s'est ainsi monté à 55.000 € contre 50.000 € habituellement.

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A. Les dépenses de fonctionnement

Si l'inflation devrait rester faible en 2015, contenue au premier semestre par la baisse du coût du pétrole et des prix des denrées courantes, les communes et leurs établissements devraient connaître une évolution plus importante des prix de leurs principaux postes de dépenses (environ + 2 % contre + 0,9 % pour les ménages), tirée principalement par les charges de personnel.

L'accélération de l'inflation communale conjuguée au recul durable des concours de l'Etat aux collectivités impacteront inmanquablement défavorablement les budgets des établissements publics locaux sur les exercices à venir. La ville d'Essey-lès-Nancy a néanmoins fait connaître au CCAS son intention de ne pas lui imposer une nouvelle mesure de diminution généralisée de son budget pour ne pas compromettre l'éventail et la qualité des services rendus aux usagers.

1. Les charges à caractère général

Ce poste de dépense devrait progresser de près de 13% en 2015 avec la réalisation de différents projets.

Cette prévision tient compte, d'une part de la mise en oeuvre d'actions de lien social et de prévention, notamment en direction des seniors de Mouzimpré, et d'autre part de l'élaboration de l'Analyse des Besoins Sociaux de la Ville.

2. Les charges de personnel

Les charges de personnel progresseront de près de 20 % en 2015 avec l'accueil d'un nouvel agent dans les effectifs de l'établissement.

Auparavant employé par la ville d'Essey-lès-Nancy, cet agent assurait une grande partie de ses missions au profit du CCAS, en dehors de toute convention, et était d'ailleurs encadré par la responsable du CCAS. Dans un souci de cohérence et à la demande de l'agent, la Ville a accordé la mutation à compter du 1^{er} janvier 2015.

Sans cette mutation, la masse salariale aurait été en recul de près de 6 % avec le passage à 80 % sur tout l'exercice d'un agent et de l'absence de recours au service de stagiaires, et ce en dépit de l'augmentation des cotisations patronales de retraite et d'un nouveau reclassement indiciaires des agents de catégorie C.

Cette prévision tient compte enfin de l'organisation de deux élections (départementales et régionales) en 2015 qui devrait toutefois impacter moins fortement le budget de l'établissement grâce à une moindre mobilisation d'agents.

3. Les autres charges de gestion courante

Avec l'ouverture de l'épicerie solidaire, ce poste devrait être en recul de presque 30% en 2015. En effet les secours délivrés sous forme de bons alimentaires ne sont qu'exceptionnels et l'aide alimentaire apportée par le biais de l'épicerie permet de répondre aux besoins des ménages en difficultés à des coûts réduits pour l'association.

B. Les recettes de fonctionnement

La subvention de la ville d'Essey-lès-Nancy progressera fortement en 2015 (+ 42.000 €) pour pouvoir prendre en charge le résultat déficitaire de l'exercice 2014 et pour compenser financièrement la mutation vers le CCAS d'un de ses agents.

Une recherche de subventions est en cours, notamment dans le cadre des appels à projet. Un dossier a été déposé, au titre de la politique de la Ville, en lien avec les actions qui seraient menées à destination des seniors de Mouzimpré dans le cadre de la lutte contre l'isolement.

